

Nom : Comité Bruxellois de Concertation Economique et Sociale		
Acronyme : CBCES et CBCES élargi		
Domaines	Autorité compétente et/ou de référence	Echelon territorial
<input checked="" type="checkbox"/> Formation <input checked="" type="checkbox"/> Enseignement <input type="checkbox"/> Qual. <input checked="" type="checkbox"/> Emploi	<input type="checkbox"/> Europe <input type="checkbox"/> Fédéral <input type="checkbox"/> Communauté flamande <input type="checkbox"/> FWB <input type="checkbox"/> Wallonie <input checked="" type="checkbox"/> RBC <input type="checkbox"/> COCOF <input type="checkbox"/> Communauté germanophone <input type="checkbox"/> VGC <input type="checkbox"/> Sous – Régional <input type="checkbox"/> Local	<input type="checkbox"/> Wallonie - Bruxelles <input type="checkbox"/> Flandre - Bruxelles <input type="checkbox"/> Régional wallon <input checked="" type="checkbox"/> Régional bruxellois <input type="checkbox"/> /s-régional wallon <input type="checkbox"/> /s-régional bruxellois
Transversal <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Références légales	<u>Ordonnance relative à Brupartners du 2 décembre 2021</u>	
Existence de références légales : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> en activité effective	
Composition & Durée du mandat	<p>La concertation entre les interlocuteurs sociaux bruxellois et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale est organisée au sein du Comité bruxellois de concertation économique et sociale.</p> <p>Présidé par le Ministre-Président, le Comité se compose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8 membres du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ; - 8 représentants des organisations représentatives des employeurs, des classes moyennes et des employeurs du non-marchand ; - 8 représentants des organisations représentatives des travailleurs. <p>Le Comité organise au moins une fois par an et au moment de la rentrée parlementaire une réunion, dénommée " Sommet social ", afin d'identifier les priorités socio-économiques de l'année à venir et d'assurer le suivi des réalisations socio-économiques de l'année écoulée.</p> <p>Le Comité élargi peut se concerter et délibérer sur toutes les questions qui relèvent de la compétence de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Communauté flamande, de la Commission communautaire flamande, de la Communauté française, de la Commission communautaire française ou de la Commission communautaire commune et ayant une incidence sur la vie économique et sociale de la Région de Bruxelles-Capitale.</p> <p><input type="checkbox"/> Paritaire <input checked="" type="checkbox"/> Tripartite <input type="checkbox"/> Absence des partenaires sociaux</p>	

Fiches « instances de concertation »
IBEFE Bruxelles – décembre 2023

Liens formels	Brupartners	Instances internes	
Commentaires			
Site web	https://www.brupartners.brussels/fr/comite-bruxellois-de-concertation-economique-et-sociale-cbces		